

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Votre enfant mineur désire se faire piercer, merci de nous fournir cette autorisation dûment remplie accompagnée de :

- la photocopie de la carte d'identité du parent ou tuteur légal qui a rempli cette décharge
- la carte d'identité de l'enfant
- le livret de famille si vous ne portez pas le même nom

INFORMATIONS SUR LE MINEUR

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Age :

INFORMATIONS SUR LE PARENT OU TUTEUR LEGAL

Nom du parent :

Prénom du parent :

N° de téléphone où vous joindre pour confirmer le jour du piercing :

*Merci de bien vouloir **recopier** le texte suivant lisiblement :*

« **Je soussigné(e)** . . (votre nom), **autorise mon fils/ma fille** . . (nom de l'enfant) **agé(e) de . . . ans à se faire piercer** . . (précisez l'endroit du corps) **chez Stigmates body piercing.**

Je certifie avoir pris connaissance de ce document en ma qualité de parent ou tuteur légal et m'engage à veiller à la bonne réalisation des soins en suivant les conseils donnés à la boutique et sur la feuille remise à l'enfant. »

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La falsification de ce document est un délit appelé « faux et usage de faux », la société Stigmates se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une utilisation frauduleuse de ce document.

Fait le : A :

Signature :